

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 104 (1959)
Heft: 3

Buchbesprechung: Bibliographie

Autor: A.W. / Montfort, M.-H. / Steiner, E.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

un jour à l'action avec éventuellement l'appui de « volontaires » étrangers, ce qui constituerait un grave danger pour Israël.

En dépit de cette oppression, les Israéliens restent fermes. Ils ont l'habitude des revers et des situations difficiles et ils savent aussi que la chance les a souvent servis. D'ailleurs, qui peut prédire ce que seront les rapports entre la Russie et l'Égypte dans cinq ans ? Constatons cependant que dans un Proche et Moyen-Orient où les dictateurs et les coups d'Etat se multiplient, Israël a réussi, par la force militaire, la résolution et la persévérance, à constituer un Etat démocratique.

Lt. J.P. VIRET

COMMUNICATION

Damals im Aktivdienst. Soldaten erzählen aus den Jahren 1939-1945. — **En son temps au service actif.** Des soldats racontent leurs souvenirs de 1939-1945.

Sous ce titre, l'Édition Rascher a l'intention de publier un livre-souvenir. A cet effet, elle cherche des narrations joyeuses et sérieuses de toutes les armes et troupes ainsi que de tous les grades et, en plus, de bonnes photos donnant l'image de la vie militaire de cette époque.

Tous ceux qui désirent collaborer à cet ouvrage voudront bien s'adresser à l'Édition Rascher, Limmatquai 50, Zurich, qui donnera volontiers des renseignements complémentaires.

Bibliographie

Les livres

Carnet de tactique, par Eike Middeldorf. Editions E.S. Mittler & Fils, Francfort.

Eike Middeldorf, qui s'est déjà fait un nom par sa « Tactique dans la campagne de Russie », a rassemblé systématiquement dans son carnet de tactique les expériences de guerre allemandes. Il ne reste cependant pas attaché au passé, mais il cherche d'une façon fort heureuse à appliquer les règles anciennes aux réalités des guerres futures. Son œuvre va de l'articulation classique de l'appréciation de la situation à la décision, à la donnée d'ordres ; il s'occupe ensuite

des formes principales du combat, ainsi que des conditions spéciales ou particulières de ce dernier, pour terminer par des problèmes d'acheminement vers le front, et de retraite. Un chapitre spécial est réservé à la manière de combattre en utilisant des armes atomiques. Il réserve une attention toute spéciale à l'échelon du bataillon et du groupe de combat. De nombreux exemples tirés de la pratique et des croquis complètent cette théorie. Il a utilisé comme source les règles de conduite et d'instruction de la Bundeswehr allemande.

Ce livre peut être recommandé à tous ceux qui doivent enseigner la tactique, ou à tous ceux qui, d'une façon générale, s'efforcent de résoudre des exercices de combat.

A. W.

Le Pentathlon militaire, par P. Bedot, chef de bataillon. — Editions Berger-Levrault, 5, rue Auguste-Comte, Paris (VI^e).

Voici dix ans que le colonel Debrus, actuel chef du Service central des sports des Forces armées, a précisé dans un règlement les bases du pentathlon militaire dont il est le créateur. Cette quintuple épreuve a été améliorée progressivement depuis, avec l'aide des moniteurs de l'École nationale de l'entraînement physique militaire d'Antibes. La France, par ses équipes spécialisées et parfaitement entraînées, tient régulièrement la première place dans les compétitions internationales organisées par ce concours.

L'un de ceux qui ont obtenu les meilleurs résultats avec les hommes qu'ils ont formés nous livre le secret de sa réussite.

Il s'agit, en effet, d'abord pour l'instructeur, de choisir son équipe de concurrents. Un certain nombre de critères doivent jouer ici, et naturellement avant tout l'aptitude à cette diversité d'efforts qui sera demandée au pentathlète ; un tir, un parcours extrêmement sévère avec vingt obstacles très difficiles à passer, un lancer de grenades, une nage avec barres et plateau à franchir, enfin un cross très éprouvant.

C'est dire qu'il faut des organismes souples, prêts à se plier à toutes ces disciplines.

Le commandant Bedot reprend donc un par un tous les éléments des épreuves et il propose des méthodes de choix, des procédés de préparation et d'entraînement, variant selon l'état physique des hommes et selon le temps dont on dispose.

Tout est à retenir, non seulement pour le but recherché et pour l'entraînement, mais pour le pentathlète lui-même, et les croquis de R. Sautai, comme les bonnes photos prises pour la plupart à Antibes, aident encore mieux à se pénétrer des conseils à suivre pour triompher dans cette difficile et multiple épreuve. —

« **Partisanen** ». Strategie und Taktik des Guerillakrieger, par le brigadier Dixon und Otto Heilbrunn. Editions « Wehrwesen Bernard & Graefe », Berlin.

Voici — à notre connaissance — le premier ouvrage étudiant systématiquement le rôle tactique ou même stratégique dévolu, dans une guerre future, aux unités de partisans. Certes, la technique du combat de partisans fut déjà codifiée. Lénine, Mao-Tsé-Toung s'y

employèrent les tout premiers, et voilà déjà bon nombre d'années, pour les besoins de leur cause. Aussi le dessein de notre auteur est-il quelque peu différent ; étudiant l'engagement des partisans soviétiques derrière les lignes allemandes, entre 1941 et 1944, il recherche avant tout, au travers des expériences qui y furent faites, les consignes que Moscou a pu donner aux adeptes des partis communistes occidentaux, appelés, à la veille du Grand Soir, à agir dans le dos des armées de l'Ouest.

Dans une première partie, vivante et fort bien documentée, l'auteur expose l'organisation (entreprise bien avant le début du conflit, dès les années 1936-1937), la formation et l'instruction des unités de partisans russes, ainsi que les missions qui leur échurent, en étroite liaison, soulignons-le, avec les mouvements stratégiques des armées régulières.

La seconde partie traite des contre-mesures allemandes. Tout d'abord lentes à se développer, elles revêtirent peu à peu une complexité croissante et immobilisèrent de nombreuses divisions. Ces troupes durent recevoir un entraînement et même un armement spéciaux. Elles durent combattre selon des procédés tactiques appropriés.

La troisième partie, de loin la plus didactique veut tirer des deux premières les principes généraux de la guerre de partisans et étudier tout spécialement les contre-mesures applicables. Ces pages sont particulièrement riches en enseignements variés. On y trouvera, entre autres, judicieusement commentées, les directives générales de l'OKW sur la lutte contre les partisans.

Au contraire de trop d'autres, le livre d'Aubrey Dixon est un ouvrage qui ne se veut pas seulement narratif, mais qui présente des enseignements, des leçons. Il est incontestablement instructif, même pour nous. On ne peut que gagner à le lire et à le méditer.

M.-H. Mft

Kirche und Kriegsdienstverweigerung, Ratschlag des Rates der Evangelischen Kirche in Deutschland mit Begründung und dokumentarischem Anhang (L'Eglise et le refus de servir, conseils par l'Eglise évangélique allemande avec motifs et annexes). — Chr. Kaiser Verlag, Munich.

Dans les milieux religieux de la République fédérale allemande, les opinions sont très partagées au sujet du refus de servir. Les uns estiment qu'il faut respecter l'autorité de l'Etat qui vient de réintroduire le service obligatoire. Les autres, en revanche, soutiennent l'opinion que le chrétien ne doit écouter que la voix de sa conscience. La constitution de la République fédérale appelée le « Bonner Grundgesetz » a tenu compte de cette divergence d'opinions à son article 4, paragraphe 3. A teneur de cette disposition, personne ne peut être obligé au service armé s'il peut alléguer des motifs de conscience qui s'y opposent. C'est une disposition qui serait sans doute assez difficile à introduire dans notre constitution fédérale.

La présente brochure rend compte des travaux du Synode de l'Eglise évangélique allemande et de la commission spéciale qu'il a instituée en 1955 pour approfondir ce problème difficile. Pour nous, c'est le chapitre consacré à l'art. 4, paragraphe 3 de la constitution qui

est le plus intéressant (v. p. 21 ss). La constitution ne formule qu'un principe général que le législateur doit préciser dans la loi militaire (Wehrgesetz). Il doit notamment dire de quelle nature doivent être les scrupules de conscience qui dispensent de l'obligation de servir et surtout la manière dont l'intéressé peut les rendre vraisemblables. L'Eglise a recommandé au Parlement de se montrer large à l'égard de ceux qui allèguent des motifs de ce genre et qui sont ceux que l'on appellerait chez nous et en France les objecteurs de conscience.

D^r St.

Handbuch der Wehrmacht (Manuel du Droit militaire allemand), par Brandstetter. Carl Heymanns Verlag, Köln.

L'armée de la République fédérale allemande est encore relativement jeune, mais les lois et ordonnances qui concernent le service militaire sont déjà très nombreuses. L'éditeur Heymann se propose de publier ces actes législatifs sous forme de livraisons dont la septième a paru en 1957. Elle contient entre autres les lois suivantes, auxquelles on s'intéressera sûrement aussi en dehors de la République fédérale allemande.

Wehrsoldgesetz vom 30. März 1957 (Loi concernant la solde du militaire, du 30 mars 1957).

Gesetz über den Schutz des Arbeitsplatzes bei Einberufung zum Wehrdienst vom 30. März 1957. (Loi concernant la protection de la situation économique des employés et ouvriers mobilisés, du 30 mars 1957).

Gesetz über die Rechtsstellung der in den Deutschen Bundestag gewählten Angehörigen des öffentlichen Dienstes vom 4. August 1953. (Loi concernant la situation juridique des fonctionnaires élus au parlement de la République fédérale allemande, son application aux militaires, du 4 août 1953).

Wehrstrafgesetz vom 30. März 1957 (Code pénal militaire, du 30 mars 1957).

Nous nous réservons de revenir ultérieurement sur l'un ou l'autre de ces actes législatifs.

D^r E. Steiner

Les revues

Rivista militare della Svizzera italiana. Fascicolo I, gennaio-febbraio 1959.

Sommaire : Anno XXXI. — L'insidia maggiore alla nostra difesa, col. Moccetti. — Influenza dell'arma atomica sulla tattica offensiva e difensiva, magg.-SM. Salatiello (It.). — Il rinnovamento del nostro parco velivoli, I ten. Bignasca. — L'Esercito svizzero nel 1958, Miles. — « Lunik », velivoli atomici, stazioni spaziali e sottomarini, M. C. — Onori. Promozioni. — Riviste. — Le gare invernali per pattuglie della 9. Div., B. A.